

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 001-200070118-20240702-DEL_24_07_02_10-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 19

Représentés : 5

Absents : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, M. Lucien MOLINES, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Patricia CHMARA

N°2024/07/02/10 – Autorisation de signer l'avenant n°1 du lot n°1 « Vérification des installations électriques et des éclairages de sécurité » du marché mutualisé de VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023/07/18/04, autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au groupement de commandes concernant deux marchés de prestations de service (Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et entretien des équipements et installations),

Vu la convention de groupement de commandes signée par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, avec les communes de Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoisse et le SIVOS de Mogneneins-Peyzieux/Saône.

Vu la délibération n°2024/01/30/04 du 30 janvier 2024, attribuant l'accord-cadre relatif à la vérification des installations électriques et des éclairages de sécurité à la société SOCOTEC EQUIPEMENTS,

Vu le Code de la Commande Publique 2019, notamment les articles R2194-2 à R2194-4 concernant les prestations supplémentaires,

Vu la demande de la commune de Montmerle-sur-Saône d'intégrer 4 sites, qui avaient été omis lors du recensement initial dans l'accord-cadre,

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature l'avenant n°1 du lot n°1 du marché mutualisé passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (avec montant maximal), relatif à la vérification des installations électriques et des éclairages de sécurité avec la société SOCOTEC EQUIPEMENTS.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 du lot n°1 du marché mutualisé passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes (avec montant maximal) relatif à la vérification des installations électriques et des éclairages de sécurité avec la société SOCOTEC EQUIPEMENTS :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL ESTIMÉ INITIAL	MONTANT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT ANNUEL ESTIME
01	Vérification des installations électriques et des éclairages de sécurité	SOCOTEC EQUIPEMENTS 5 place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Montant global : 10 041,40 € HT soit 12 049,68 € TTC/an Sous-total CCVSCentre : 1 969,10 € HT Ss-total Chaleins : 735,55 € HT Ss-total Francheleins : 364,00 € HT Ss-total Garnerans : 413,60 € HT Ss-total Genouilleux : 293,05 € HT		Montant global : 10 691,40 € HT soit 12 829,68 € TTC/an Sous-total CCVSCentre : 1 969,10 € HT Ss-total Chaleins : 735,55 € HT Ss-total Francheleins : 364,00 € HT Ss-total Garnerans : 413,60 € HT Ss-total Genouilleux : 293,05 € HT

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL ESTIMÉ INITIAL	MONTANT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT ANNUEL ESTIME
			Ss-total Guéreins : 546,55 € HT Ss-Total Illiat : 376,15 € HT Ss-total Lurcy : 80,00 € HT Ss-total Messimy-s/S : 501,00 € HT Ss-total Mogneneins : 419,95 € HT Ss-total Montceaux : 466,55 € HT Ss-total Montmerle-s/S : 1 757,05 € HT Ss-total Peyzieux-s/S : 138,75 € HT Ss-total Saint-Etienne-s/C : 811,85 € HT Ss-total Thoisse : 965,75 € HT Ss-total SIVOS Mogneneins/Peyzieux : 202,50 € HT	Ss-total Montmerle-s/s : 650 € HT/an	Ss-total Guéreins : 546,55 € HT Ss-Total Illiat : 376,15 € HT Ss-total Lurcy : 80,00 € HT Ss-total Messimy-s/S : 501,00 € HT Ss-total Mogneneins : 419,95 € HT Ss-total Montceaux : 466,55 € HT Ss-total Montmerle-s/S : 2 407,05 € HT Ss-total Peyzieux-s/S : 138,75 € HT Ss-total Saint-Etienne-s/C : 811,85 € HT Ss-total Thoisse : 965,75 € HT Ss-total SIVOS Mogneneins/Peyzieux : 202,50 € HT
			Montant estimatif sur 4 ans 40 165,60 € HT soit 48 198,72 € TTC		Montant estimatif sur 4 ans 42 765,60 € HT soit 51 318,72 € TTC

PRECISE que le montant maximal annuel des commandes pour la totalité du groupement de commande reste inchangé à 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à Montceaux, le 2 juillet 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
De la notification de l'avenant n°1 à l'attributaire du lot n°1 le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX